

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-six mars deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	19/03/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/04/2021

OBJET :**GAP REBOND TPE - Extension des activités bénéficiaires****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M.
Claude BOUTRON , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M.
Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M.
Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte
KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme
Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Solène FOREST
procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Ginette MOSTACHI procuration à Mme
Maryvonne GRENIER, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M.
Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID
procuration à M. Eric GARCIN

Absent(s) :

Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bruno PATRON,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération du 25 septembre 2020, notre assemblée s'est prononcée favorablement pour créer un Fonds complémentaire de soutien à destination des entreprises de la commune de Gap, dénommé GAP REBOND TPE qui a pris la forme d'une subvention versée aux entreprises répondant aux critères définis.

Après plusieurs semaines de mise en œuvre du dispositif, une délibération complémentaire étendant le bénéfice du dispositif à d'autres secteurs d'activités a été adoptée le 27 novembre 2020, puis le 27 janvier 2021, en accord avec la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur qui a prolongé la convention exceptionnelle et temporaire de délégation de compétence jusqu'au 30 juin 2021.

Il est proposé aujourd'hui d'ajouter le secteur d'activités dont le code NAF est le suivant :

- 9329Z - Autres activités récréatives et de loisirs

Il est rappelé que le fonds pourra être mobilisé dans la limite de l'épuisement de son enveloppe et jusqu'au terme de la délégation de compétence accordée par la Région.

Les autres critères et modalités de l'aide (effectif de l'entreprise, modularité de l'aide en fonction de la perte de chiffre d'affaires...) demeurent identiques à ceux définis dans la délibération du 25 septembre 2020.

Un formulaire de demande en ligne est disponible sur le site internet de la Ville de Gap.

Décision :

Sur avis favorable de la Commission du Commerce, de l'Artisanat et du Centre-ville et de celle des Finances, réunies le 17 mars 2021 :

Article 1 : d'approuver l'extension du dispositif GAP REBOND TPE créé par délibération du 25 septembre 2020, aux activités sus-mentionnées ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, à procéder au versement de l'aide aux entreprises répondant aux critères définis précédemment ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur, l(es)avenant(s) à la convention de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence en matière d'aide aux entreprises ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en oeuvre de cette délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

La Conseillère Municipale Déléguée

Sabrina CAL



Transmis en Préfecture le : - 7 AVR. 2021
Affiché ou publié le : - 7 AVR. 2021